



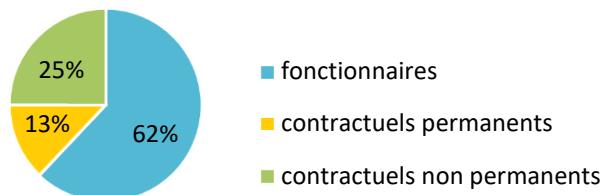
VILLE DE NICE

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2024. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales.fr des Centres de Gestion par extraction des données 2024 transmises en 2025 par la collectivité au Centre de Gestion des Alpes-Maritimes.

Effectifs

→ **7 428 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2024**

- > **4 610 fonctionnaires**
- > **964 contractuels permanents**
- > **1 854 contractuels non permanents**



→ **13 % des contractuels permanents en CDI**

→ **6 agents sur emploi fonctionnel dans la collectivité dont 3 contractuels**

→ **Précisions emplois non permanents**

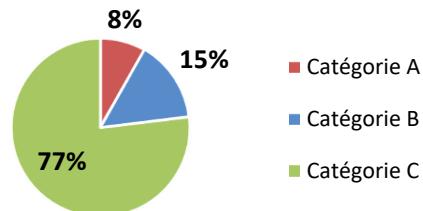
- ⇒ Aucun contractuel non permanent recruté dans le cadre d'un emploi aidé
- ⇒ 2 % des contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels
- ⇒ Personnel temporaire intervenu en 2024 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

Caractéristiques des agents permanents

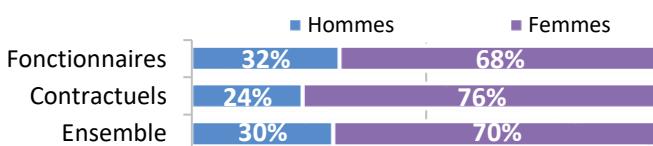
→ **Répartition par filière et par statut**

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	21%	22%	21%
Technique	46%	37%	44%
Culturelle	5%	9%	6%
Sportive	2%	3%	2%
Médico-sociale	14%	26%	16%
Police	9%		7%
Incendie			
Animation	3%	4%	4%
Total	100%	100%	100%

→ **Répartition des agents par catégorie**



→ **Répartition par genre et par statut**

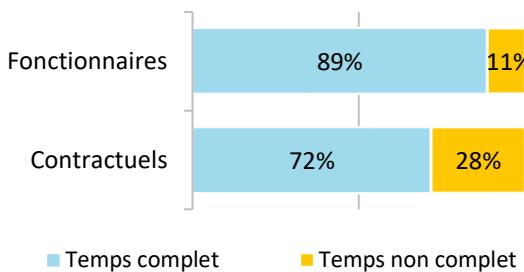


→ **Les principaux cadres d'emplois**

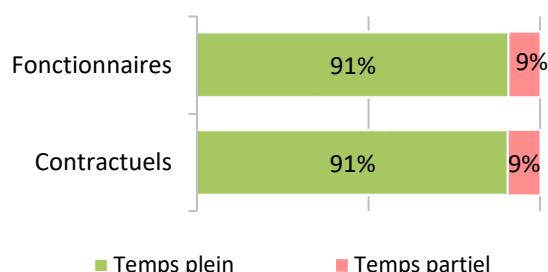
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	34%
Adjoints administratifs	15%
Agents de maîtrise	9%
ATSEM	9%
Agents de police municipale	6%

— Temps de travail des agents permanents

► Répartition des agents à temps complet ou non complet



► Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



► Les 4 filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaires	Contractuels
Technique	23%	60%
Sportive	5%	36%
Animation	1%	37%
Culturelle	1%	37%

► Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

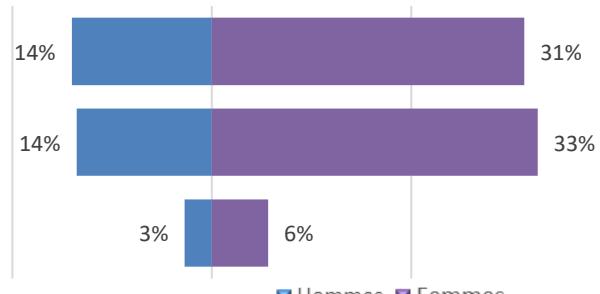
1% des hommes à temps partiel
13% des femmes à temps partiel

— Pyramide des âges

► En moyenne, les agents de la collectivité ont 47 ans

Âge moyen* des agents permanents	
Fonctionnaires	48,72
Contractuels permanents	39,63
Ensemble des permanents	47,15
Âge moyen* des agents non permanents	
Contractuels non permanents	44,85

Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

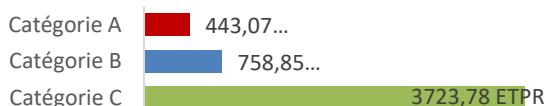
— Équivalent temps plein rémunéré

► 5 382,14 agents en Équivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2024

- > 4 295,37 fonctionnaires
- > 630,33 contractuels permanents
- > 456,44 contractuels non permanents

9 795 495 heures travaillées rémunérées en 2024

Répartition des ETPR permanents par catégorie



— Positions particulières

- > Un agent mis à disposition dans la collectivité
- > 8 agents mis à disposition dans une autre structure
- > 29 agents en congés parental
- > 241 agents en disponibilité

- > 38 agents détachés dans la collectivité et originaires d'une autre structure
- > 23 agents détachés au sein de la collectivité
- > 40 agents détachés dans une autre structure
- > 13 agents dans d'autres situations (disponibilité d'office, congés spécial et hors cadre)

Mouvements

- En 2024, 494 arrivées d'agents permanents et 447 départs

296 contractuels permanents nommés stagiaires

Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2023	Effectif physique au 31/12/2024
5 527 agents	5 574 agents

¹ cf. page 7

Variation des effectifs*

entre le 1er janvier et le 31 décembre 2024

Fonctionnaires	↗ 3,9%
Contractuels	↘ -11,5%
Ensemble	↗ 0,9%

- Principales causes de départ d'agents permanents

Départ à la retraite	27%
Démission	15%
Fin de contrats remplacants	14%
Mise en disponibilité	14%
Mutation	11%

- Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Arrivées de contractuels	66%
Réintégration et retour	11%
Voie de mutation	6%
Recrutement direct	6%
Remplacements (contractuels)	4%

* Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2024 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2023) /

(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2023)

Évolution professionnelle

- 48 bénéficiaires d'une promotion interne sans examen professionnel nommés

dont 63% des nominations concernent des femmes

- 29 lauréats d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité dont 16 n'ayant pas été nommés

dont 85% des nominations concernent des femmes

- 2353 avancements d'échelon et 273 avancements de grade

Sanctions disciplinaires

- 13 sanctions disciplinaires prononcées en 2024

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2024

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 ^{er} groupe	7	4
Sanctions 2 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 3 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 4 ^{ème} groupe	0	0

Aucune sanction prononcée à l'encontre de fonctionnaires stagiaires

2 sanctions prononcées à l'encontre d'agents contractuels

- Principaux motifs des sanctions prononcées (fonctionnaires et contractuels en 2024)

Probité, intégrité (détournement, conservation de fonds, malversation, vol, dégradation, dettes, chèque sans provision) 62%

Atteinte à la discréption professionnelle, au secret professionnel, au secret des correspondances, à la vie privée, à la liberté individuelle 15%

Qualité de service (manquement aux sujétions du service, négligence, désobéissance hiérarchique, absence irrégulière, abandon de poste) 8%

Budget et rémunérations

► Les charges de personnel représentent 52,95 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	567 045 935 €	Charges de personnel*	300 241 447 €	Soit 52,95 % des dépenses de fonctionnement
<i>* Montant global</i>				

Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :	160 592 044 €	Rémunérations des agents sur emploi non permanent :
Primes et indemnités versées :	29 550 907 €	
IFSE :	19 563 401 €	13 191 954 €
CIA :	797 792 €	
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	3 644 074 €	
Nouvelle Bonification Indiciaire :	1 873 078 €	
Supplément familial de traitement :	1 070 632 €	
Complément de traitement indiciaire (CTI)	0 €	

► Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	55 884 €	60 580 €	38 450 €	36 564 €	30 523 €	25 502 €
Technique	61 056 €	62 326 €	38 561 €	38 373 €	29 420 €	33 613 €
Culturelle	44 297 €	34 795 €	35 008 €	26 753 €	28 352 €	23 560 €
Sportive	45 275 €		35 003 €	27 633 €	29 771 €	
Médico-sociale	43 238 €	31 172 €	32 878 €	27 972 €	28 168 €	24 587 €
Police	58 654 €		48 905 €		37 504 €	
Incendie						
Animation			35 254 €	26 662 €	27 794 €	23 714 €
Toutes filières	50 161 €	50 653 €	36 316 €	29 336 €	30 270 €	27 846 €

*s : secret statistique appliquée en dessous de 2 ETPR

► La part des primes et indemnités sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 18,4 %

Part des primes et indemnités sur les rémunérations :

Fonctionnaires	18,32%
Contractuels sur emplois permanents	18,98%
Ensemble	18,40%

- ⇒ Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires et pour les contractuels ainsi que le CIA
- ⇒ Les primes sont maintenues en cas de congé de maladie ordinaire
- ⇒ 107134,55 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2024
- ⇒ 74163 heures complémentaires réalisées et rémunérées en 2024
- ⇒ La collectivité est en auto-assurance sans convention de gestion avec Pôle Emploi pour l'assurance chômage de ses agents contractuels
- ⇒ Cette année, 187 allocataires ont bénéficié de l'indemnisation du chômage (anciens contractuels)

► IFSE et CIA selon la catégorie et le genre

Montant annuel moyen par ETPR	Fonctionnaires						Contractuels sur emploi permanents					
	Femmes			Hommes			Femmes			Hommes		
	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA
Catégorie A	8 095 €	265 €	3%	11 180 €	200 €	2%	13 866 €	211 €	2%	18 711 €	184 €	1%
Catégorie B	6 121 €	212 €	3%	6 321 €	203 €	3%	4 695 €	115 €	2%	4 236 €	103 €	2%
Catégorie C	2 978 €	175 €	6%	4 141 €	183 €	4%	1 797 €	75 €	4%	2 260 €	61 €	3%

*s : secret statistique appliquée en dessous de 2 ETPR

Cette année, 22 allocataires ont bénéficié de l'indemnisation du chômage (anciens fonctionnaires)

Absences

► En moyenne, 32,8 jours d'absence pour tout motif médical en 2024 par fonctionnaire

> En moyenne, 15,2 jours d'absence pour tout motif médical en 2024 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	5,58%	2,73%	5,09%	0,19%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	8,98%	4,16%	8,15%	0,25%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	9,95%	5,36%	9,15%	0,28%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences

Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

- Aucune journée de congés supplémentaires accordée au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)
- 46,4 % des agents permanents ont eu au moins un jour de carence prélevé

Accidents du travail

► 389 accidents du travail déclarés au total en 2024

> 5,2 accidents du travail pour 100 agents

> En moyenne, 47 jours d'absence consécutifs par accident du travail

Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

545 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent

- ⇒ 4 travailleurs handicapés recrutés sur emploi non permanent
- ⇒ 97 % sont fonctionnaires*
- ⇒ 86 % sont en catégorie C*

- ⇒ 183 265 € de dépenses réalisées couvrant partiellement l'obligation d'emploi

Prévention et risques professionnels

ASSISTANTS DE PRÉVENTION

80 assistants de prévention désignés dans la collectivité
8 conseillers de prévention

FORMATION

190 jours de formation liés à la prévention (habilitations et formations obligatoires)

Coût total des formations : 22 420 €

Coût par jour de formation : 118 €

DÉPENSES

La collectivité a effectué des dépenses en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail

Total des dépenses : 121 340 €

DOCUMENT DE PRÉVENTION

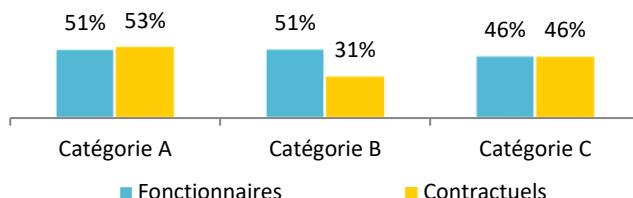
La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

Dernière mise à jour : 2024

Formation

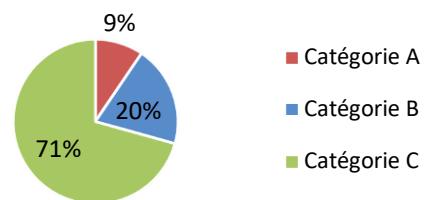
En 2024, 46,6% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2024



10 242 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2024

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :
> 1,8 jour par agent

Répartition des dépenses de formation

CNFPT	87 %
Coût de la formation des apprentis	1 %
Frais de déplacement	0 %
Autres organismes	12 %

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	61%
Autres organismes	14%
Interne à la collectivité	25%

Action sociale et protection sociale complémentaire

La collectivité participe à la complémentaire santé et aux contrats de prévoyance

Montants annuels	Santé	Prévoyance
Montant global des participations	592 433 €	269 465 €
Montant moyen par bénéficiaire	231 €	117 €

L'action sociale de la collectivité

- Prestations servies directement par la collectivité
- Prestations servies par l'intermédiaire d'un organisme à but non lucratif ou d'une association locale

Relations sociales

Jours de grève

3216 jours de grève recensés en 2024

Comité Social Territorial

7 réunions en 2024 dans la collectivité
4 réunions de la F3SCT

— Précisions méthodologiques —

► 1 Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2023

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12/2024

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2024

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2023

- + Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2023

► 2 Formules de calcul - Taux d'absentéisme

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre d'agents au 31/12/2024} \times 365} \times 100$$

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

3 « groupes d'absences »

1. Absences compressibles :

Maladie ordinaire et accidents du travail

2. Absences médicales :

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle

3. Absences Globales :

*Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons**

* Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...)

Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.

► En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

— Réalisation —

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2024. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2024 transmis en 2025 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.